

# Le conditionnel, un temps de l'indicatif

## Mode indicatif

Temps simples : présent, imparfait, futur, passé simple, conditionnel présent

Temps composés : passé composé, plus-que-parfait, futur antérieur, passé antérieur, conditionnel passé

**Remarque :** le conditionnel, en dépit d'une tradition encore vivace, doit bien être considéré comme un temps de l'indicatif. La symétrie qui existe dans la morphologie des verbes du premier groupe est un argument majeur en faveur de cette analyse du conditionnel comme temps et non pas comme mode : **chanterai/ chanterais/chantai/ chantais**. Morphologiquement, pour les verbes du premier groupe (qui sont les plus fréquents), le conditionnel est au futur ce que l'imparfait est au passé simple. Toutefois, dans l'usage scolaire, le conditionnel est parfois considéré comme un mode et enseigné comme tel.

*Grammaire du français, terminologie grammaticale, Monneret et Poli, 2020, p. 36*

## POUR ALLER PLUS LOIN

### Statut du conditionnel : temps ou mode ?

[...] D'un point de vue sémantique, le passage d'un énoncé du type **Je dis qu'elle viendra** à **Je disais qu'elle viendrait** montre bien que le conditionnel ne constitue qu'une variante du futur dans un contexte au passé (au moins dans cet emploi-ci, que l'on considère comme l'emploi de base du conditionnel). Dans les systèmes hypothétiques, où le futur et le conditionnel ont des emplois modaux, la différence entre les deux temps relève de la façon dont l'hypothèse est envisagée : le futur envisage la conséquence certaine d'une hypothèse envisageable au moment présent (**Si tu viens, je serai heureux**), alors que le conditionnel s'emploie pour indiquer la conséquence d'une hypothèse exclue dans le présent (irréel du présent : **Si je le pouvais, je viendrais**) ou exclue dans le passé (irréel du passé : **Si j'avais pu, je serais venu**). C'est en raison de l'importance accordée aux emplois modaux du conditionnel que l'on considérait ce temps de l'indicatif comme un mode. Il est clair aujourd'hui que de tels emplois ne sont rien d'autre que des emplois modaux, que le conditionnel peut avoir au même titre que tous les autres temps de l'indicatif.

*Grammaire du français, terminologie grammaticale, Monneret et Poli, 2020, p. 144-145*

La tradition scolaire considère le conditionnel comme un mode et non comme un temps de l'indicatif. Ce classement peut être remis en question.

## Comment comprendre que le conditionnel est un temps de l'indicatif ? Manipulations et exercices

### A) L'indicatif, un mode temporel ?

Voici une série de phrases contenant le verbe **dormir** employé à des modes et à des temps différents. Les autres verbes conjugués sont encadrés dans toutes les phrases et le verbe **dormir** dans les deux dernières.

La consigne consiste à demander d'ajouter au début de chaque phrase, selon l'indication donnée, l'adverbe **hier** et/ou **demain**, afin de modifier la temporalité des phrases et de faire les modifications que cela engendre sur les verbes encadrés (pas sur tous les verbes, pour que les élèves ne cherchent pas à faire varier en temps le verbe **dormir**, ce qui est impossible dans les quatre premières phrases).

Une fiche de conjugaison du verbe **dormir** est fournie en complément, afin d'aider à l'identification des temps et des modes.

Une observation des résultats est demandée.

- a) Il faut que je **dorme** un peu, car je suis fatigué. (Hier et/ou Demain)

- Hier, il **fallait** que je **dorme** un peu, car j'**étais** fatigué.
  - Demain, il **faudra** que je **dorme** un peu, car je **serai** fatigué.
- b) Quand tu **reviens** de ta promenade, **dors** un peu. (Demain)
- Demain, quand tu **reviendras** de ta promenade, **dors** un peu.
- c) **Dormir** lui **permet** de récupérer des forces. (Hier et/ou Demain)
- Hier, **dormir** lui **permettait** de récupérer des forces.
  - Demain, **dormir** lui **permettra** de récupérer des forces.
- d) **Dormant** pendant les cours, il **a** du mal à les comprendre. (Hier et/ou Demain)
- Hier, **dormant** pendant les cours, il **a eu** du mal à les comprendre.
  - Demain, **dormant** pendant les cours, il **aura** du mal à les comprendre.
- e) Elle **pense** que petit Paul **dormira** mieux avec son doudou. (Hier)
- Hier, elle **pensait** que petit Paul **dormirait** mieux avec son doudou.
- f) Elle **annonce** qu'elle **dormira** quand sa sœur **aura téléphoné**. (Hier)
- Hier, elle **annonçait** qu'elle **dormirait** quand sa sœur **aurait téléphoné**.

Dans les phrases a, b, c et d, le verbe **dormir** ne subit pas de modifications alors que les autres verbes (encadrés) varient en fonction du choix de l'adverbe.

Les élèves observent (dans la fiche de conjugaison du verbe) que **dormir**, dans les quatre premières phrases, appartient respectivement aux modes subjonctif, impératif, infinitif et participe. Ils constatent que ces modes ne varient pas en temps puisqu'ils ne sont pas impactés par l'ajout de l'adverbe. Ils en déduisent qu'ils sont en présence de quatre modes non temporels.

Dans les phrases e et f, le verbe **dormir** est modifié en fonction de l'adverbe ajouté. Se référant à la fiche de conjugaison du verbe **dormir** et à la partie conjugaison de leur manuel pour nommer les temps qui apparaissent dans le corpus donné et dans les phrases qu'ils ont créées, les élèves constatent que seuls les verbes appartenant au mode indicatif sont impactés par l'ajout de l'adverbe.

Les élèves concluent que seul le mode indicatif permet une variation des actions dans le temps.

Ils établissent une liste des 10 temps de l'indicatif : les 5 temps simples et les 5 temps composés qui correspondent.

## B) Comment reconnaître un verbe conjugué au conditionnel ?

**Étape 1** — Un corpus de verbes conjugués à la première personne du singulier au futur, à l'imparfait et au conditionnel présent est fourni.

La consigne consiste à classer en deux parties les verbes du corpus : **je dormirai, je danserais, je dormais, je chantais, je sortirai, je sortais, je danserai, je sortirais, je dansais, je chanterais, je dormirais, je chanterai**.

Deux classements possibles sont attendus :

- Un classement en fonction des désinences (celles qui ont un -s, celles qui n'en ont pas) :
  - **je danserais, je dormais, je chantais, je sortais, je sortirais, je dansais, je chanterais, je dormirais.**
  - **je dormirai, je sortirai, je danserai, je chanterai**
- Un deuxième classement en fonction du radical-infinitif ou d'un radical-morphème (**sort-, dorm-, chant-, dans-**) :
  - **je dormirai, je danserais, je sortirai, je danserai, je sortirais, je chanterais, je dormirais, je chanterai**
  - **je dormais, je chantais, je dansais, je sortais**

**Étape 2** — Une deuxième consigne demandera d'affiner le classement, cette fois en trois parties.

- Verbes à l'imparfait :
  - **je dormais, je chantais, je dansais, je sortais**
- Verbes au futur :

- **je dormirai, je sortirai, je danserai, je chanterai**
- Verbes au conditionnel présent :
  - **je danserais, je sorterais, je chanterais, je dormirais**

La mise en lumière de la formation du conditionnel est attendue : les élèves auront repéré trois constructions différentes et donc trois temps différents. Ils pourront les identifier et les nommer en se référant aux pages de conjugaison de leur manuel.

Ils pourront aussi constater qu'il existe une correspondance entre les temps simples et les temps composés formés avec un auxiliaire (**être** ou **avoir**). Cette correspondance s'étend à tous les temps de l'indicatif.

**Étape 3** — On demandera aux élèves de compléter le tableau ci-dessous :

Futur	Imparfait	Conditionnel présent
Je <b>souhaiter</b> -ai	Je souhait- <b>ais</b>	Je <b>souhaiterais</b>
Tu <b>chanter</b> -as	Tu chant- <b>ais</b>	Tu <b>chanterais</b>
Elle <b>dormir</b> -a	Elle dorm- <b>ait</b>	Elle <b>dormirait</b>
Nous <b>divulgâcher</b> -ons <sup>1</sup>	Nous divulgâch- <b>ions</b>	Nous <b>divulgâcherions</b>
Vous <b>donner</b> -ez	Vous donn- <b>iez</b>	Vous <b>donneriez</b>
Ils <b>demander</b> -ont	Ils demand- <b>aient</b>	Ils <b>demanderaient</b>

**Étape 4** — On pourra proposer le même tableau à compléter contenant cette fois des verbes qui fonctionnent moins bien : légère variation du radical-infinitif avec changement d'une voyelle, ajout ou modification d'un accent, doublement du r ou élision du -e final (**cueillir, appeler, courir, entendre, etc.**) ou modification plus importante du radical (**aller, venir, voir, pouvoir, savoir, être et avoir, etc.**).

	Futur	Imparfait	Conditionnel présent
<b>Appeler</b>	J' <b>appeller</b> -ai	J'appel- <b>ais</b>	J' <b>appellerais</b>
<b>Courir</b>	Tu <b>courr</b> -as	Tu cour- <b>ais</b>	Tu <b>courrais</b>
<b>Dépecer</b>	Il <b>dépècer</b> -a	Il dépèç- <b>ait</b>	Il <b>dépècerait</b>
<b>Cueillir</b>	Nous <b>cueiller</b> -ons	Nous cueill- <b>ions</b>	Nous <b>cueillerions</b>
<b>Entendre</b>	Vous <b>entendr</b> -ez	Vous entend- <b>iez</b>	Vous <b>entendriez</b>
<b>Savoir</b>	Elles <b>saur</b> -ont	Elles sav- <b>aient</b>	Elles <b>sauraient</b>

## C) Il y a des façons de dire les choses !

**Étape 1** — Une phrase est fournie. Il est demandé d'en modifier le temps du verbe en fonction des consignes et d'observer ce que les phrases obtenues ont en commun ou ce qu'elles ont de différent.

**Tu (fermer) la porte.** À mettre au présent, au futur et au conditionnel présent de l'indicatif. Seul le verbe doit changer.

Les réponses attendues :

- Tu **fermes** la porte.
- Tu **fermeras** la porte.
- Tu **fermerais** la porte.

<sup>1</sup> « Divulgâcher » : mot valise composé de divulguer et de gâcher, entré dans le Petit Larousse en 2020 ; v. transitif direct : « divulguer prématurément un élément clé (d'une intrigue, d'un jeu...) susceptible de gâcher une partie du plaisir ».

Points communs :

- La construction de chaque phrase est la même (pronom sujet, verbe conjugué à un temps de l'indicatif et COD)
- Toutes les phrases ont une valeur impérative.

Différences :

- Le temps des verbes n'est pas le même.
- Le ton de la phrase (son degré de politesse) n'est pas le même : l'intention du locuteur est différente.

**Étape 2** — La deuxième consigne consiste à demander quelle autre phrase on aurait pu utiliser pour donner un ordre.

L'impératif est la forme attendue : **Ferme la porte !**

En se référant à leur tableau de conjugaison, les élèves constateront que l'impératif est un mode différent de l'indicatif. On rappellera que l'impératif est le mode du conseil ou de l'ordre.

Les élèves verront que l'on peut utiliser des temps de l'indicatif (présent, futur et conditionnel présent) à la place de l'impératif pour donner un ordre. Ils découvriront que cet emploi est une **valeur modale**. Ils comprendront qu'on parle de valeur modale pour un mode quand une des phrases conjuguées à un de ses temps se retrouve à remplir la fonction assumée par un autre mode

**Étape 3** — Dans un dernier temps, il sera demandé de classer les quatre phrases en partant de celle qui donne l'ordre le plus ferme vers celle qui donne l'ordre le plus adouci. Pour aider au classement on peut suggérer d'ajouter un signe de ponctuation : . ! ou ?.

- Corpus : Ferme la porte. Tu fermes la porte. Tu fermeras la porte. Tu fermerais la porte.
- Classement : Ferme la porte ! > Tu fermes la porte./! > Tu fermeras la porte./? > Tu fermerais la porte ?

Ainsi, les élèves prendront conscience que le choix du mode ou du temps est une question d'intention, de rapport hiérarchique entre deux interlocuteurs et/ou de volonté de mettre toutes les chances de son côté pour voir se réaliser une demande. Ils saisiront que le choix du mode et des temps est motivé par une intention de l'émetteur, que ce n'est pas le fruit du hasard (même si souvent, ce choix est inconscient). Ils mettront en relation temps/mode (conjugaison), valeurs modales et intentions de celui qui les utilise.

## Apports théoriques

La problématique de la classification du conditionnel n'est pas nouvelle. Depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle, plusieurs grammairiens et linguistes<sup>2</sup> penchaient déjà pour son classement dans les temps de l'indicatif. « [U]n examen historique précis ne parvient pas à restituer le moment qui, dans le champ linguistique, pouvait justifier ce revirement. [...] À l'image du *Bon Usage*<sup>3</sup> qui, édition après édition, envisageait de plus en plus sérieusement l'idée, l'institution académique a fini par noter que, hormis la manifestation sporadique de quelques voix discordantes, une nette majorité s'était dessinée chez les grammairiens et les linguistiques en faveur du traitement du conditionnel comme une forme de l'indicatif<sup>4</sup>. » « [À] la lumière de travaux scientifiques et universitaires récents et consensuels<sup>5</sup> », pour des raisons morphologique, sémantique et modale, la *Terminologie grammaticale* institution-

2 Brunot : 1905 et 1922, Damourette et Pichon : 1911 et 1927, Guillaume : 1929, Grevisse : 1936, Wagner : 1939, Arrivé, Gadet et Galmiche : 1986, Riegel, Pellat et Rioul : 1994, Tomassone : 1996.

3 *Le Bon Usage*, Grevisse.

4 « Conséquences morphologiques du traitement du conditionnel comme un temps de l'indicatif », article de Lotfi Abouda, Laboratoire Ligérien de Linguistique — Université d'Orléans, mai 2016, p. 2.

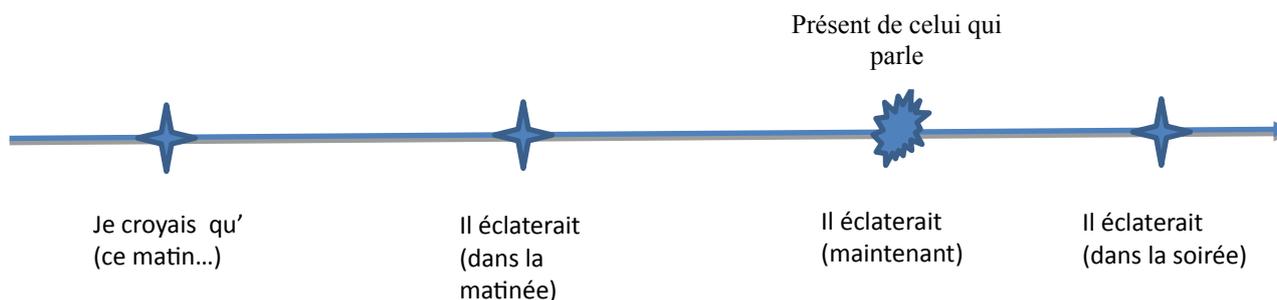
5 *Grammaire du français, terminologie grammaticale*, Monneret et Poli, 2020, p. 5.

nalise donc l'entrée du conditionnel dans les temps de l'indicatif : « le conditionnel [...] doit bien être considéré comme un temps de l'indicatif<sup>6</sup> ».

Morphologiquement, « la symétrie qui existe dans la morphologie des verbes du premier groupe<sup>7</sup> », leur prédominance dans la langue française et leur structure utilisée fréquemment dans la formation de nouveaux verbes sont l'« argument majeur en faveur de cette analyse du conditionnel comme temps et non pas comme mode : **chanterai/chanterais/chantai/chantais**<sup>8</sup>. » L'infinitif des verbes du premier groupe sert de radical à la formation des deux temps simples de l'indicatif que sont le futur et le conditionnel présent. À ce radical s'ajoutent les désinences **-ai, -as, -a, -ons, -ez, -ont** pour former le futur et **-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient** (ce qui correspond aux désinences de l'imparfait) pour former le conditionnel.

Sémantiquement, le conditionnel est une variante du futur : un futur dans le passé. Il peut être employé pour marquer une action passée, présente ou future par rapport à celui qui parle.

- Je **croyais** (imparfait) que l'orage **éclaterait** (conditionnel présent).



Enfin, comme les autres temps de l'indicatif, le conditionnel a des valeurs modales. Son emploi peut :

- varier en fonction de l'hypothèse envisagée : « le futur envisage la conséquence certaine d'une hypothèse envisageable au moment présent (**Si tu viens, je serai heureux**) alors que le conditionnel s'emploie pour indiquer la conséquence d'une hypothèse exclue dans le présent (irréel du présent : **Si je le pouvais, je viendrais**) ou exclue dans le passé (irréel du passé : **Si j'avais pu, je serais venu.**)<sup>9</sup> »
- atténuer une demande, un souhait ou un conseil
- mettre à distance une information, dans un contexte médiatique : **Il y aurait quinze blessés dans l'accident survenu sur l'autoroute.**

Par ailleurs, le classement du conditionnel au rang des temps de l'indicatif trouve aussi une justification dans l'histoire de la langue. Le latin ne connaissait pas de temps ou mode conditionnel et exprimait ses diverses valeurs par d'autres moyens (notamment le subjonctif). C'est en roman, stade qui a précédé l'apparition des langues romanes distinctes, que sont apparues deux nouvelles formes verbales périphrastiques, composées de l'infinitif du verbe et de l'auxiliaire **habeo** (« avoir »). La première forme donnait naissance à un nouveau futur, éliminant celui du latin classique, morphologiquement plus complexe. La seconde est à l'origine du conditionnel.

Ainsi, avec le verbe **habeo** au présent, on pouvait bâtir un futur :

**cantare habeo** → « j'ai à chanter » → « je chanter-ai ». Les désinences de futur sont du reste bien celles du verbe avoir : **-ai, -as, -a, -ons, -ez, -ont**.

En utilisant l'imparfait du verbe **habeo**, on obtenait un futur dans le passé :

**cantare habebam** → « j'avais à chanter » → « je chanter-ais ». Là encore, les désinences de conditionnel sont celles de l'imparfait du verbe avoir : **-ais, -ais, -ait, -ions, -iez, -aient**.

Le lien entre imparfait et conditionnel (et entre futur et conditionnel) est donc clair et confirme qu'il s'agit bien, historiquement, d'un temps de l'indicatif. On retrouve ce lien dans d'autres langues romanes : en castillan, le paradigme **cantar-ía, cantar-ías, cantar-ía, cantar-íamos, cantar-íais, cantar-ían** permet de reconnaître l'infinitif **cantar** et les désinences d'imparfait de l'auxiliaire **haber** : **hab-ía, hab-ías, hab-ía, hab-íamos, hab-íais, hab-ían** ».

6 Même ouvrage, p. 36 et p 144.

7 Même ouvrage, p. 36.

8 Même ouvrage, p. 36.

9 Même ouvrage, p. 144.

En conclusion, le fait que les emplois du conditionnel « ne sont rien d'autres que des emplois modaux, [...] au même titre que les autres temps de l'indicatif<sup>10</sup> » ne suffit donc pas à en faire un mode. La similitude de construction à partir d'un même radical entre le futur et le conditionnel, les désinences communes entre le conditionnel et l'imparfait, et l'histoire de la langue, toutes ces raisons donnent la force et la légitimité nécessaires pour faire du conditionnel un temps de l'indicatif.

---

10 Même ouvrage, p. 145.